

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
Décision concernant l'ouverture d'une ligne de
trésorerie d'un montant de 7 000 000 Euros
auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne
Limousin sur une période de douze mois pour le
budget annexe de l'eau

N° 27250

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vo le mode général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 202-22, L. 202-23, L. 202-24, L. 202-25, L. 202-26
Vo la délibération n° 2 du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative à la délégation
d'attributions du conseil communautaire au Président
Vo l'ordonnance de Limoges Métropole
Vo la proposition communautaire en date du 30 septembre 2025

DÉCIDE

Article 1. De contracter auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin un contrat
d'ouverture de crédit d'un montant maximum de 7 000 000 Euros (sept millions d'euros).

Article 2. Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

Montant :	7 000 000 Euros maximum
Durée :	douze mois à compter du 30/09/2025
Mise à disposition des fonds :	au premier trimestre d'exercice
Remboursement des fonds :	débit d'office
Taux d'intérêt :	taux fixe à 3,60%
Frais d'engagement :	0,05% sur 4 000 €
Commission de mouvement :	taux
Commission de non-utilisation :	taux
Paiement des intérêts :	chèque mensuel par débit d'office

Article 3. Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents relatifs au contrat
de prêt décrit ci-dessus à soumettre avec la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin.

Article 4. Le Président est autorisé à procéder sans autre délibération aux demandes de
renouvellement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions
prévues au contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin. Il
reçoit tout pouvoir à cet effet.

DÉCISION

Décision concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 7 000 000 Euros auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin sur une période de douze mois pour le budget annexe de l'eau

1 DOCUMENT - Publié le 3 Octobre 2025



27250.pdf
(.pdf, 399,2 Ko)



TÉLÉCHARGER